

Message de la CCBVL

Dans le but de mieux accompagner les porteurs de projets qui nous contactent et faciliter leur implantation sur notre territoire communautaire, nous aurions besoin de votre aide pour identifier les locaux d'activités potentiellement disponibles sur chaque commune : commerce, entrepôt, bureau, atelier, grange, etc.

Pour chaque local, pourriez-vous nous indiquer :

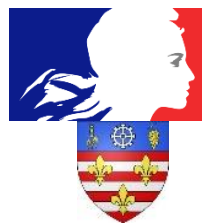
1. Son adresse
2. Le nom du propriétaire ou du contact (et coordonnées)
3. Le type de local (magasin, laboratoire, atelier, restaurant, entrepôt, hôtel...)

La CCBVL se chargera ensuite de contacter le propriétaire pour connaître la surface, l'éventuel loyer ou prix de vente... les raccordements aux réseaux...



	Mairie	Agence postale	Déchetterie
LUNDI	9H-12H00	9H-12H00	9H-12H00
MARDI	9H-12H00	9H-12H00	FERMEE
MERCREDI	9H00-12H 14H30-17H30	9H-12H00	FERMEE
JEUDI	9H-12H00	FERMEE	FERMEE
VENDREDI	9H-12H00	9H-12H00	FERMEE
SAMEDI	FERMEE	9H-12H00	9H-12H00

Retrouver toutes les informations municipales sur :
<https://www.facebook.com/MairieDeSuevres/>
<http://suevres.com/mairie/index.html>



FLASH MUNICIPAL D'INFORMATIONS SUEVRES N° 7 AVRIL / MAI 2021

Dates à retenir

- 04 avril : Marché
- 08 avril : Conseil municipal à 20h
- 16 avril : Présence de la MSAP*
- 17 avril : Assemblée générale association de sauvegarde des moulins à eau
- 25 avril : Journée de la Déportation
- 02 mai : Marché (exposition de solex)
- 06 mai : Conseil municipal à 20h
- 08 mai : Cérémonie de commémoration
- 21 mai : Présence de la MSAP*

Expositions :

- 1er mai : Exposition « les peintures dans la rue » au moulin de Rochechouard.
- 02/08/09 mai : Exposition de peinture au moulin de Rochechouard.
- Du 14 au 24 mai : Exposition de peinture à l'église St Lubin.
- 15/16 mai : Exposition de vitraux au moulin de Rochechouard.

*MSAP : Sur rendez-vous au 06.77.16.46.94. ou sur franceservices@beaucevalde Loire.fr



Conseil du 11 février 2020

. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION REFUGE SPA DE SASSAY : Une participation financière à hauteur de 0.79 € par habitant est demandée pour une année soit 1 337.41 euros (0.79 x 1 693). Après l'étude de cette convention, les membres du conseil municipal choisissent de ne pas valider cette convention. Un nouveau chenil est en construction aux services techniques.

. MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : Considérant que ce document obligatoire définit une organisation permettant d'alerter, voire de prendre en charge des personnes exposées en cas d'évènements climatiques exceptionnels ou autres, suite au changement de municipalité, il y a lieu de mettre à jour les coordonnées des personnes devant intervenir. Après avoir pris connaissance des diverses modifications, et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette nouvelle mise à jour.

. CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE : Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu d'un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2021 dans le service technique, le conseil municipal décide d'adopter la proposition.

. DEMANDE DE SUBVENTION - DETR 2021 CONSTRUCTION D'UN ESPACE MULTISPORTS : Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 63 983.15 € HT. Le conseil municipal adopte le projet de construction d'un espace multisports sur le terrain de loisirs, rue de la République et sollicite une subvention de l'État la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

. Intervention de M. Pascal HUGUET, Président de la CCBVL et Maire de Concriers.

Conseil du 18 mars 2020

. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021 :
Montant total 91 60 €

. APPROBATION DES COMPTES 2020 *
. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 *
. APPROBATION DES COMPTES ASSAINISSEMENT 2020 *
. VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021 *

. IMPOTS LOCAUX : FIXATION DES TAUX 2021
Pour mémoire en 2020, le taux communal de taxe foncière (bâtie) était de 18.5 % et le taux départemental de taxe foncière (bâtie) était de 24.40 %. Soit un taux total initial de référence de 42.90 %. Le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2021 à savoir :
: taxe foncière (bâtie) : 42.90 %, taxe foncière (non bâtie) : 31.83 %.

. SIGNATURE D'UN CONTRAT RELATIF A LA REALISATION D'UNE ETUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU WIFI TOURISTIQUE

. ADHESION AU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS

. PRE-ETUDE DE LA RESTAURATION DE L'EGLISE ST CHRISTOPHE
Consultations des architectes

. FESTIVITES DU 14 JUILLET 2021
Le conseil municipal approuve la fourniture d'un spectacle pyrotechnique pour un coût de 3000 €

**détails dans notre prochain numéro*

Travaux et voirie

Des chantiers initiés sous la précédente mandature se terminent. Ils visaient à embellir et à sécuriser certains secteurs de la commune.

La rue des Grivettes est métamorphosée et la pose de l'enrobé à la mi-mars marquait un moment important car elle était rendue à la circulation. C'est l'image de tout un secteur qui s'en trouve revalorisée. Cette 2ème tranche fut plus complexe car il a fallu que la société Ourcelles s'adapte à la complexité des réseaux et à des modifications imprévues comme la création d'un arrêt pour le ramassage scolaire ou à la remise à niveau des rues du Bas-Fontain et du Clos Riche. Dans la mesure du possible nous avons essayé de tenir compte des désirs des riverains pour aménager leurs entrées ou pour reprendre l'assainissement si nécessaire.

Nous espérons pouvoir inaugurer avec tous les riverains cette réalisation si la situation sanitaire le permet et envisager avec eux et les services techniques la mise en état des trottoirs végétalisés (engazonnement, jachère fleurie, plantes vivaces ou couvre-sol ...) lors de cette réunion.

Se termine aussi la création des vestiaires du foot. La réception se fera quand les réserves seront levées. Quelques éléments des sanitaires ont gelé pendant la période de froid. Là aussi une belle inauguration pour les beaux jours. La salle de gym aussi fait peau neuve on en reparle dans le prochain numéro.



Le SIDELC a terminé ses travaux d'enfouissement Rue de la Motte et rue de la Rue. La société Eiffage a réalisé ce chantier en tenant compte, dans la mesure de leur possibilité, des remarques des riverains. Bientôt fils et poteaux ne seront plus que des images du passé.



Incivilités

La qualité de vie et l'environnement sont au centre des préoccupations de votre équipe municipale ainsi que l'entretien des espaces communs et des locaux sportifs et associatifs. C'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter les incivilités et les dégradations dont la commune est régulièrement la cible.

Les incivilités, ce sont ces gestes quotidiens qui détériorent la qualité des espaces publics et qui contribuent à dégrader notre environnement et par voie de conséquence les relations entre les membres de la collectivité. Faisons attention aux autres pour éviter colère et frustration Ramassons nos masques qui nous échappent malencontreusement. Ramassons nos déjections canines « déposées » sur les chemins, venelles et espaces verts. Pensons à nos enfants ou petits-enfants qui s'y ébattent et à nos concitoyens qui s'y promènent et se parfument les semelles. Il est regrettable de constater que dès le lendemain du passage de la balayeuse, canettes, mégots et déchets divers avaient déjà colonisés les caniveaux. Quel intérêt avons-nous à vivre dans un univers dégradé ? Si on ne respecte pas autrui, on ne se respecte pas soi-même.

Adopter une attitude responsable est LA solution face aux incivilités.

Il est de la responsabilité de chacun de veiller à notre environnement commun. Ces actes coûtent cher à la collectivité, que ce soit en temps passé par nos employés municipaux à nettoyer ou à réparer. Cela coûte cher également aux associations et aux particuliers victimes de ses gestes malveillants. Les dégradations dans la salle de Gymnastique sont estimées à 20 000 €. Quel gaspillage !

Nous vous demandons de nous aider à restaurer un climat de confiance et de respect entre tous en nous faisant parvenir vos suggestions et observations.

Nous sommes tous concernés, merci de contacter la mairie (aux horaires d'ouverture) ou la gendarmerie (le 17) au moment où une incivilité grave est constatée.

Aidez-nous à mettre fin aux agissements, aux gestes malveillants d'une minorité qui nuisent à la tranquillité de tous.

Nous devons pouvoir compter les uns sur les autres pour profiter pleinement d'un village agréable, calme et propre nous permettant de bien vivre ensemble.

Nous avons tous des droits mais également des devoirs. Nous ne devons pas oublier que nous sommes responsables de nos gestes quotidiens, de nos enfants et de nos animaux.

Nous aimons notre village, aider nous à y garder sa qualité de vie.

Le mot du maire



La situation sanitaire dans notre département comme au niveau national se dégrade.

Nous devons respecter les consignes sanitaires et les règles de couvre-feu, nous constatons encore trop de transgressions.

Le virus progresse, les cas augmentent, les hospitalisations augmentent, le nombre de décès augmente, notre village jusqu'à présent était préservé, oui mais ça, c'était avant...

Une des solutions pour freiner la progression du virus est la vaccination.

Vendredi 26 Mars, certains de nos anciens (tous âgés de plus de 80ans) ont pu profiter du centre de vaccination éphémère à Mer. Peu de doses disponibles au total mais nous devons partager entre 10 communes de la CCBVL.

Par l'intermédiaire de la pharmacienne de Suèvres, des vaccinations complémentaires ont pu avoir lieu samedi 27 Mars au sein de notre MSP. Nous y ferons d'autres après-midi vaccinations dès l'instant que nous aurons la possibilité d'obtenir de nouvelles doses.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Frédéric Dejente

**Protégez-vous et protégez les autres
Continuez à respecter les gestes barrières
Dans certains lieux, commerces, transports ou
certaines villes, le port du masque est
obligatoire, pensez-y !**

INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES 2021-2022

POUR LES ENFANTS NÉS EN 2018 (PS)

POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

⚠️ OUVERTURE d'UNE 3^{ème} CLASSE en Septembre
Accueil des TPS, enfants nés entre janvier et avril 2019

1- Les inscriptions ont débuté : Merci de contacter la responsable scolaire, Mme **VERSCHUERE** par mail à l.verschuere@beaucevaldeloire.fr / 06 77 16 48 50 pour recevoir le dossier d'inscription.

Les documents à retourner par mail sont :

- le livret de famille de l'enfant et des parents
- le carnet de santé de l'enfant (tous les vaccins)
- le justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- **les formulaires D et E (voir dossier inscriptions)**

Suite à cette inscription, vous sera délivré un certificat d'inscription

2- Admission auprès de la directrice de l'école maternelle, Chemin des Sablonnards :
Prise de rendez-vous : tel 02 54 50 92 39

Admission auprès de la directrice de l'école élémentaire, rue Jean Desjoyeaux :
Prise de rendez-vous : tel 09 67 12 80 94

Vous devrez pour l'admission vous munir :

- Livret de famille
- Carnet de santé de l'enfant (tous les vaccins)
- Le certificat d'inscription délivré par la responsable scolaire

RAPPEL : Pour les enfants rentrant au CP et étant scolarisés cette année à l'école maternelle de Suèvres, prenez RDV auprès de la directrice de l'école élémentaire.